



CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE

EHPAD « LES CHARMILLES »

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE VIE SOCIALE
DU 31 mai 2023**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GENEST Nicolas – Directeur de l'EHPAD
Madame BENARD Marie – Présidente du CVS
Madame SMAGGHE Marlène – Vice-présidente du CVS
Madame FOLEY Mathilde – Cadre de Santé
Monsieur DESCHAMPS Jean Marc – Représentant des résidents
Monsieur VANHILLE Henri – Représentant des résidents
Madame COUVEREUR Janine – Représentante des résidents
Madame PILLER Myriam – Représentante des familles
Monsieur BASTIEN Roland – Représentant des familles
Madame VANELLE Anne-Sophie – Syndicat CFTD
Monsieur LECOQC Jérôme – Secrétaire de séance
Monsieur VALCKE André – Suppléant représentant des résidents
Madame SALENGRO Madeleine - Suppléante représentante des résidents

EXCUSEES :

Madame RAZALI Sarah – Médecin
Madame WILLEMS Virginie – Cadre Supérieur de Santé

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CVS du 28/02/2023
2. Nomination d'un membre des familles au COPIL de bienveillance
3. Présentation tarifs 2023
4. Validation du règlement intérieur du CVS
5. Approbation du contrat de séjour et règlement de fonctionnement des Charmilles
6. Questions diverses



1. Approbation du compte rendu du CVS du 28/02/2023

Le compte rendu du conseil de vie sociale du 28 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Nomination membre des familles au COPIL de bientraitance du CHD

L'objectif du projet est d'évaluer la promotion de la bientraitance de la part des professionnels, chez toute personne admise en établissement sanitaire ou médico-social. Un comité de pilotage est composé de représentants de la CRUQPC, du CVS, de la sous-commission de la CME en charge des pratiques professionnelles ou du conseil de pôle, de la commission des soins infirmiers, de représentant de service, du médecin coordonnateur de l'EHPAD.

Mme PILLER Myriam est nommée titulaire pour représenter l'EHPAD au sein du COPIL, elle sera suppléée par Mme SMAGGHE Marlène.

A la demande Mme SMAGGHE, Mr GENEST se renseignera afin de savoir si le titulaire et le suppléant peuvent participer ensemble au COPIL.

3. Présentation tarif 2023

Changement sur les tarifs de la dépendance

GIR 1 et 2 → 23,80 € (+3,08 €)

GIR 3 et 4 → 15,11 € (+1,97 €)

GIR 5 et 6 → 6,41 € (+0,83 €)

Tarifs – 60 ans

Chambre double : 71,58 € (-1,82 €)

Chambre particulière : 80,22 € (+0,77 €)

4. Validation du règlement intérieur du CVS

Le nouveau règlement intérieur du CVS est validé

5. Approbation du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement des Charmilles

Les principaux changements ont été abordés lors de la réunion

Contrat de séjour

- Stationnement
- Gestionnaire financier
- Délai de rétractation
- Régime de sûreté des biens
- Responsabilités respectives et assurance responsabilité civile

Règlement de fonctionnement

- Stationnement
- La bientraitance
- Assurance responsabilité civile
- Chapitre linge-son entretien = revu intégralement pour être au plus près des problématiques rencontrées par les résidents
- Chapitre Biens et Objets personnels

Le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement seront adressés aux membres du CVS pour une dernière relecture et validation avant présentation au Conseil de Surveillance du 07 juillet 2023.

6. Questions diverses

1 – Serait-il possible de leur transmettre aux familles le compte rendu du CVS ? En effet, tout le monde ne passe pas devant le panneau du rez-de-chaussée où est affiché ce compte rendu ?

Les comptes rendus sont adressés par mail aux familles et un affichage est posé au niveau de la salle à manger. (Réunion du 28/02/2023 envoyé le 03/03/2023 aux familles).

Environ 10 résidents n'ont pas de référent mail actuellement. Il pourrait être envisager de le diffuser via Facebook et le site internet de l'EHPAD.

2 – Une fois par an, les chambres sont nettoyées à fond, mais quand est-il des rideaux ?

Les rideaux sont nettoyés une fois par an lorsque la chambre est nettoyée à fond. Certains rideaux doivent être remplacés mais c'est en attente.

En raison d'un souci de sécurité les agents de l'EHPAD ne sont pas autorisés à décrocher les rideaux car ils sont trop haut. Les services techniques seront sollicités afin de retirer les rideaux.

3 – Quand il y a des animations l'après-midi, les résidents se voient offrir une boisson (comme chaque jour) mais on ne leur donne pas de biscuits (comme tous les autres jours), pourquoi ?

Dans les animations, on a 3 situations :

- Pas d'activité ou petite activité (belote, loto), un goûter est offert à chaque résident (boisson et biscuits).

- Activités classiques, la boisson est offerte. Le résident peut réclamer un goûter à l'étage.

Vu le nombre de résidents à gérer, il n'est pas possible de distribuer de biscuits de plus certains résidents ont des difficultés pour manger. On ne peut servir ce que l'on veut aux résidents présents.

- Activités exceptionnelles (4 à 5 fois par an), un goûter et une boisson sont offert aux résidents.

4 – Pourquoi les fenêtres du CC3 sont bloquées ?

C'est une question de sécurité, les balcons sont condamnés car ils ne répondent plus aux normes.

5 – Question du CVS du 28/02/2023

Mr VANHILLE Henri propose que le jardin soit mieux équipé pour être plus accessible aux résidents et aux familles = mise à disposition de tables pour faire des pique niques et installation d'une pergola.

Mr GENEST a contacté la Directrice du lycée horticole de Leffrinckoucke. Mr GENEST a rendez-vous avec la direction de l'école pour la fin de l'année. Pas encore de date pour le démarrage du projet.

Mr VANHILLE Henri demande que les plats évoluent et soient plus variés :

- Toujours le même poisson qui est servi.
- Réaliser des repas à thème plus régulièrement.
- Plus de fruits frais et de saison
- Pâte à tartiner au petit déjeuner (actuellement seulement proposé le samedi)

Les résidents ont actuellement de la pâte à tartiner deux fois par semaine pour le petit déjeuner.

MR GENEST a pris contact avec le responsable de la restauration. La réflexion est en cours pour faire revenir des plats cuisinés comme au CHD. L'EHPAD est en attente d'autorisation pour mettre en place des repas à thème.

6 – Question de deux membres de résidents sur l'arrivée récente d'un résident et qui perturbe la tranquillité des résidents du secteur Couronne 3. Les résidents ne sont pas tranquilles.

La Direction travaille sur le dossier et a déjà reçu le résident qui pose problème. Une réunion est de nouveau prévue la semaine prochaine.

7 – Mme Piller pose une question sur le déplacement des résidents en dehors de l'EHPAD et s'étonne de voir certains résidents sortir malgré une certaine difficulté.

Mme FOLEY, cadre de santé répond qu'une personne autonome et qui n'a aucune contrainte médicale peut sortir librement à l'extérieur. C'est un droit fondamental du résident d'aller et venir. Il est important que le résident avertisse de son départ et revienne aux heures de repas.

8 – Mr VANHILLE nous interpelle sur le manque d'effectif des agents et surtout le weekend sur le secteur Honneur 1.

La chambre est nettoyée un jour sur deux dans la semaine. L'agent doit accompagner le résident en consultation au CHD au détriment du nettoyage de la chambre.

Mr GENEST travaille depuis son arrivée sur l'amélioration des effectifs et des soins donnés aux résidents. Certains secteurs (Honneur 2, Couronne) sont mieux dotés en effectifs du fait de la pathologie de certains résidents.

MR GENEST travaille pour garantir un effectif constant au sein de l'EHPAD la semaine et le weekend pour cela il va :

- Rencontrer le Directeur des Ressources Humaines prochainement afin de discuter des effectifs.
- Demander à l'ARS une enveloppe supplémentaire
- Préparer un CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) pour obtenir un meilleur de financement de la structure.

9 – Comment obtenir une clef du coffre-fort qui se trouve dans la chambre ?

**La demande est faite auprès des cadres de santé ou de l'équipe soignante.
Nous rappelons que la clef est personnelle et unique. Les équipes n'ont pas de double.**

10 – Comment obtenir une carte de parking ?

Un mail d'information a été envoyée le 06 avril 2023 à l'ensemble des familles expliquant les modalités de stationnement de l'EHPAD.

La demande d'une carte de parking doit être adressée au cadre administratif pour validation par la Direction.

Le document est encours d'édition auprès d'un prestataire, nous espérons un retour courant juin.

Nous rappelons que la carte sera attribuée selon certains critères.

La Présidente du C.V.S.

Marie Benard

